

2 Thessaloniens : correction pour les nouveaux chrétiens

David Roper

TITRE

Cette lettre, la seconde de Paul à l'Église de Thessalonique, porte le nom de ses destinataires (1.1).

HISTORIQUE

Peu après la rédaction de sa première épître à l'Église de Thessalonique (voir notes sur 1 Thessaloniens), Paul reçut un rapport (3.11) qui le poussa à envoyer une deuxième lettre. Entre autres, il eut la nouvelle qu'une fausse lettre, censée provenir de lui et enseignant l'erreur, circulait dans l'assemblée (2.2). Il fallait, en plus, développer deux sujets examinés dans la première lettre : la seconde venue du Seigneur (2.2 ; 1 Th 4.13-5.11) et la valeur d'un travail honnête (3.11 ; cf. 1 Th 4.11).

Certains enseignaient que la deuxième venue du Christ avait déjà eu lieu (cf. 2.2). On avait peut-être mal compris l'enseignement de Paul selon lequel les chrétiens sont "ressuscités" avec Christ et qu'ils règnent avec lui (cf. Ep 2.5-6), sans se rendre compte que Paul ne parlait pas, dans ce passage, de la résurrection corporelle. Ainsi, ils déduisaient que la résurrection était "déjà arrivée" (2 Tm 2.18), ce qui signifiait que Jésus était déjà revenu. Ces théories semaient le trouble chez les chrétiens de l'Église de Thessalonique.

Quelques membres de l'assemblée refusaient de travailler, s'attendant à ce que les autres chrétiens leur viennent en aide. Ils passaient leur temps à se mêler des affaires des autres, créant beaucoup de conflits. Pour certains commentateurs, les deux problèmes auxquels Paul s'adresse dans cette épître sont liés, c'est-à-dire que ceux qui ne voulaient pas travailler étaient ceux qui, justement, avait mal compris Paul et qui annonçaient que la deuxième venue du Christ était arrivée. Ainsi, convaincus que Jésus était déjà revenu, ils ne voyaient pas de raison pour travailler. Que ces deux problèmes soient ou non liés, le fait est que ces personnes dérangeaient ainsi l'harmonie de l'assemblée.

Une des principales difficultés de cette lettre est la référence à "l'homme impie" (2.3sv). Le problème repose dans le fait, premièrement, que Paul utilise à ce sujet un langage apocalyptique (voir notes sur l'Apocalypse) dans un texte normale-ment didactique et, deuxièmement, qu'il est évident qu'il en avait déjà parlé aux Thessaloniens (2.5-6). Aujourd'hui, on identifie souvent "l'homme impie" à "l'antichrist" de Jean ; mais Jean dit clairement que ce terme s'applique à toute personne qui maintient que Jésus n'est pas venu "dans la chair" (2 Jn 7), surtout les enseignants gnostiques (cf. notes sur les lettres de Jean). Par le passé, on a vu dans

cet "antichrist" le pape ou Mahomet. Mais Paul semble se référer à un phénomène de l'époque (2.7). N'ayant pas les informations dont disposaient les Thessaloniens, nous ne pouvons pas être catégoriques. Que nous comprenions ou non l'identité de l'homme impie, nous pouvons au moins saisir l'information que Paul veut faire passer ici : le Christ n'était pas encore revenu (et il n'est toujours pas revenu !).

SCHÉMA

SALUTATION (1.1-2)

I. SOUCI POUR LES THESSALONIENS (1.3-12)

A. Persécutés (vs. 3-6)

B. Joie, au retour du Christ (vs. 7-12)

II. PAUL CORRIGE UNE ERREUR AU SUJET DE LA SECONDE VENUE (2).

A. Clarification (vs. 1-12)

B. Appel à ne pas se laisser égarer (vs. 13-17)

III. ORDRE DE S'ÉLOIGNER DE CEUX QUI VIVENT DANS LE DÉSORDRE (3.1-15)

A. La plupart suivaient les instructions de Paul (vs. 1-5).

B. Ceux qui ne les suivaient pas devaient faire l'objet de la discipline de l'Église (vs. 6-15).

BÉNÉDICTION (3.16-18)

LEÇONS

Les vieilles erreurs reviennent souvent sous une autre forme. Ainsi, nous rencontrons encore aujourd'hui des personnes qui maintiennent que la seconde venue du Christ, la résurrection et le jugement ont déjà eu lieu. Paul dirait toujours : "Ne vous laissez pas promptement ébranler dans votre bon sens, ni alarmer" (2 Th 2.2). Quand Jésus reviendra, tout le monde le saura (Ac 1.11 ; Ap 1.7).

Le passage de 2.10-12 constitue l'un des plus frappants de la Bible. Il devrait nous faire examiner chacun son cœur, et poser cette question : "Est-ce que j'aime vraiment la vérité ?"

Dans cette lettre, Paul utilise le terme "instructions" (2.15) et un synonyme : "tradition" (3.6), un mot qui signifie "ce qui est transmis", soit par des hommes, soit par Dieu en passant par des hommes inspirés (c'est le sens ici). Les traditions venant de Dieu sont toujours bonnes ; les traditions humaines peuvent être bonnes, à condition de ne pas être imposées aux autres, et de ne pas s'écarter de la

volonté de Dieu (Mt 15.1-9).

La discipline de l'Église est un sujet biblique important mais largement négligé. Un enfant sans discipline devient une terreur, une Église sans disci-

pline un désastre. La première instruction écrite du Nouveau Testament sur la discipline dans l'Église se trouve en 2 Thessaloniens 3.6-15. Nous ferions bien de la méditer attentivement, dans la prière.

“Si quelqu'un ne veut pas travailler” (2 Th 3.6-15)

Pour certains, le travail est la malédiction de l'humanité, résultat du péché. Mais le travail en lui-même ne constitue pas une malédiction. Avant le péché de l'homme, celui-ci devait s'occuper du jardin d'Éden (Gn 2.15). La Bible souligne le fait que le Père et le Fils travaillent (Jn 5.17). La malédiction vient du fait des “chardons”, des “broussailles”, et de tout ce qui ajoute aux difficultés de notre travail (Gn 3.17-19). Le travail en soi est une bénédiction qui donne un objectif à notre vie (cf. Ep 4.28).

Quelques membres de l'Église de Thessalonique ne voulaient pas travailler (3.11), pensant que les autres devaient subvenir à leurs besoins. Ils avaient peut-être mal compris l'enseignement sur la seconde venue de Jésus, ou peut-être étaient-ils tout simplement des personnes portées à croire que le monde leur devait tout (comme c'est souvent le cas de nos jours). Quelle que soit leur motivation, Paul identifie pour eux (et pour nous) trois bonnes raisons de travailler honnêtement.

I. LE COMMANDEMENT DE DIEU (3.6, 10, 12)

A. Paul préfère exhorter, persuader ; mais, s'il le faut, il est capable d'exercer l'autorité qu'il a reçue de Dieu : “Nous vous ordonnons, frères” (v. 6 - TOB ; cf. vs. 10, 12).

1. Celui qui vit “dans le désordre et non selon la tradition” n'obéit pas à la volonté de Dieu (v. 10). Paul avait dit aux Thessaloniens de vivre en paix, de s'occuper de leurs propres affaires et de travailler de leurs mains (1 Th 4.11-12).

2. Celui qui “ne veut pas travailler” (v. 10) affiche une mauvaise attitude.

a. Il ne s'agit pas de celui qui ne peut travailler, en raison d'une maladie ou d'un handicap. Quand un croyant tombe dans ces catégories, les autres devraient l'aider (Jc 2.14-17 ; 1 Jn 3.16-18).

b. Ceux qui peuvent travailler, mais ne veulent pas le faire.

3. Paul ordonne à ces personnes de “travailler paisiblement et [de] manger leur propre pain [et non celui d'un autre]” (v. 12).

B. Il s'agit d'un sujet important. Les instructions de Dieu sont d'une importance capitale, à tel point que ceux qui les négligent tombent sous le coup d'une discipline corrective (v. 6).

II. L'EXEMPLE DE PAUL (3.7-9)

A. Paul pratique ce qu'il prêche. Il rappelle à ses

lecteurs son travail manuel pendant son ministère parmi eux (cf. 1 Th 2.9).

B. Bien qu'ayant le droit d'être soutenu par les Thessaloniens (v. 9 ; cf. Lc 10.7 ; Ga 6.6 ; 1 Tm 5.17-18), Paul renonce à ce droit afin de montrer l'exemple d'un travail honnête.

III. LES GRAVES CONSÉQUENCES DU PÉCHÉ (3.6, 11-15)

A. Pour l'Église

1. Ces paresseux troublent l'harmonie de l'Église.

a. Ils “vivent dans le désordre” (v. 6, 11).

b. Ils “s'agitent” (“se mêlent des affaires des autres” - BDS) (v. 11).

2. Ceux qui travaillent en sont las, au point où Paul doit les encourager (v. 13).

3. L'influence de l'Église en est affaiblie (cf. 1 Th 4.12a).

B. Pour les personnes concernées

1. Non seulement elles deviennent un poids pour les autres, mais elles se privent elles-mêmes des bénédictions du travail honnête (cf. 1 Th 4.12b).

2. Si elles ne se repentent pas, elles seront l'objet d'une discipline publique (vs. 6, 14-15).

a. La discipline corrective n'est pas seulement pour l'immoralité (1 Co 5) ou pour ceux qui enseignent des erreurs doctrinales (Rm 16.17), mais également pour d'autres péchés qui font très mal au corps du Christ, comme le fait l'oisiveté. Au début de sa discussion au sujet de cette affaire, Paul avait dit : “De vous éloigner de tout frère qui vit dans le désordre” (v. 6). Il la termine en disant : “prenez note de lui et n'ayez avec lui aucune relation” (v. 14).

b. Parfois nous appelons cela “exclusion”. Il s'agit de ne plus s'associer avec un frère ou une sœur dans l'erreur (v. 14). Paul conseille aux Corinthiens “de ne pas manger avec un tel homme” (1 Co 5.11). L'Église ne doit plus avoir la même relation avec ce membre, tant qu'il ne se repent pas.

c. Cette discipline est exercée dans le but de faire prendre conscience du péché (v. 14), et de provoquer le repentir. C'est

dire que le but est toujours de ramener le pécheur à l'assemblée, "afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus !" (1 Co 5.5). Paul termine ses instructions par cette directive : "Ne le considérez pas comme un ennemi, mais avertissez-le comme un frère" (v. 15).

CONCLUSION

En tant que parents, nous devons à nos enfants de les instruire sur la manière d'assumer les responsabilités d'un bon citoyen. Dans l'Église, les "nouveaux-nés en Christ" doivent aussi recevoir cet enseignement primordial.

© VERITE POUR AUJOURD'HUI, 2006
Tous Droits Réservés